

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation du président et du vice-président du
Conseil supérieur des Sports**

A. Gt 25-03-2015 M.B. 10-04-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 octobre 2011 instituant le Conseil supérieur des Sports, principalement l'article 10, § 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, article 6 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Sur la proposition du Ministre des Sports ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Est désigné président du Conseil supérieur des Sports: Monsieur Thomas LEFEBVRE.

Article 2. - Est désigné vice-présidente du Conseil supérieur des Sports: Madame Mailis LECHIEN.

Article 3. - Le Ministre ayant les sports dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 mars 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE,

Le Ministre des Sports,

R. COLLIN